

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Madame Emna RACHIKOU (KPMG TUNISIE) & Mr Bessem JEDDOU (LEJ AUDIT). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7594 du 20 avril 2026.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	7-1-1	273 969	822 753
Créances sur les établissements bancaires et financiers	7-1-2	1 317 656	144 098
Créances sur la clientèle	7-1-3	5 869 074	5 814 826
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	7-1-4	253 620	202 400
Titres mis en équivalence	7-1-5	19 118	17 170
Valeurs immobilisées	7-1-6	127 176	125 363
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	7-1-7	4 701	4 990
Autres actifs	7-1-8	302 264	341 344
	<i>Total de l'actif</i>	8 167 578	7 472 944
PASSIF			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7-2-1	8 022	4 381
Dépôts et avoirs de la clientèle	7-2-2	7 009 373	6 378 940
Dettes de financements et Ressources spéciales	7-2-3	22 471	12 613
Autres passifs	7-2-4	320 636	329 085
	<i>Total du passif</i>	7 360 502	6 725 019
INTERETS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		67 330	62 030
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		-3 622	-3 422
	<i>Total des intérêts minoritaires</i>	63 708	58 608
CAPITAUX PROPRES			
Capital		265 000	265 000
Réserves consolidées		423 275	355 427
Autres capitaux propres		847	-2 852
Résultat consolidé de l'exercice		54 246	71 742
	<i>Total des capitaux propres</i>	743 368	689 317
	<i>Total passif et capitaux propres</i>	8 167 578	7 472 944

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	8-1	215 269	184 212
- Crédits documentaires	8-2	96 069	66 221
Total des Passifs éventuels		311 338	250 433
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	8-3	749 162	884 063
- Engagements sur titres	8-4	-	14 800
Total des Engagements donnés		749 162	898 863
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	8-5	4 698 603	4 584 148
Total des Engagements reçus		4 698 603	4 584 148

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre		Variation	En%
		2 025	2024		
1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
- Profits et revenus assimilés	9-1	615 038	582 587	32 451	6
- Commissions (en produits)	9-2	87 969	85 304	2 665	3
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	9-3	30 078	20 299	9 779	48
- Revenus du portefeuille d'investissement	9-4	887	654	233	36
Total produits d'exploitation bancaire		733 972	688 844	45 128	7
2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
- Charges encourues et assimilées	9-5	-244 241	-261 300	17 059	-7
- Commissions encourues		-8 796	-8 020	-776	10
Total charges d'exploitation bancaire		-253 037	-269 320	16 283	-6
PRODUIT NET BANCAIRE		480 935	419 524	61 411	15
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	9-6	-114 555	-74 345	-40 210	54
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	9-7	-1 306	-2 969	-1 663	56
- Autres produits d'exploitation		8 005	10 715	-2 710	-25
- Frais de personnel	9-8	-178 822	-155 605	-23 217	15
- Charges générales d'exploitation	9-9	-91 229	-84 475	-6 754	8
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9-10	-22 476	-22 328	-148	1
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 552	90 517	-9 965	-11
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1 849	2 091	-242	-12
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	9-11	849	377	472	125
- Impôt sur les bénéfices	9-12	-32 626	-24 665	-7 961	32
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 624	68 320	-17 696	-26
- Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 624	68 320	-17 696	-26
Part de résultat revenant aux minoritaires		3 622	3 422	200	6
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		54 246	71 742	-17 496	-24
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	9-13	0,2047	0,2707	-0,0660	-24

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
- Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		710 109	676 945
- Charges d'exploitations bancaires décaissées		-284 284	-306 571
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-1 300 238	-15 951
-Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		125 856	-55 249
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-169 719	-839 924
-Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		693 615	879 136
-Titres de placement / Titres de transaction		0	0
-Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-219 622	-241 877
-Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-52 083	187 734
-Impôts sur les sociétés		-14 432	1 671
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-510 798	285 911
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 624	4 323
- Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-478 209	-448 421
-Acquisitions cessions sur immobilisations		-21 296	-19 318
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-493 881	-463 416
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Emission / Remboursement d'emprunts		61 149	25 247
-Augmentation / diminution ressources spéciales		0	0
-Dividendes versés		-121 209	-87 845
-Encaissement suite à l'émission d'actions		519 284	458 698
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		459 224	396 100
-Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-545 455	218 595
-Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		861 202	642 607
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	10	315 747	861 202

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation de la société mère

La société mère "Banque Zitouna" est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère "Banque Zitouna" est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital de la société mère se présente, au 31 décembre 2023, comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	0%
Total Général	265 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du "Groupe Banque Zitouna" (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Note 3. Données comparatives

L'obligation pour la Banque mère de publier des états financiers consolidés a pris naissance avec la création en mars 2019 de sa filiale Zitouna Capital, autrement dit avec la genèse, en 2019, de l'entité comptable dénommée "Groupe Banque Zitouna", une entité qui n'avait pas d'existence en 2018.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers consolidés du groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Principes de consolidation

4-1-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

4-1-2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières

et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

4-1-3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

(a) Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

(b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Ecart d'évaluation

La quote-part du groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

(c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

(d) Déconsolidation

Les titres conservés par le groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

4-2. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du groupe au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale de la banque mère, sous la supervision du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.

4-3. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une Réserve d'Equilibre des Profits (PER) et une Réserve pour Risque d'Investissement (IRR).

- Réserve d'Equilibre des Profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement

entre la banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour Risque d'Investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-4. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(a) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(b) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 24 février 2023, la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024 et la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque doit constituer par prélèvement sur le résultat, des provisions générales dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n° 2025-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Les apports de cette nouvelle méthodologie se résument en :

- La modification de la méthodologie du calcul du taux de migration moyen ;
- La révision à la hausse des taux de provisionnement minimums retenus par la BCT.

La formule de calcul est désormais comme suit :

Provision collective du groupe i : $PC_{gi} = Engts_{0\&1gi} (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP_{gi}$

Provision collective globale : ΣPC_{gi}

TMM : Taux de migration moyen par groupe de créances observé au cours des années antérieures.

TPR : Taux de provision à retenir par la Direction Générale sur la base des taux de provisionnements moyens avec des minimums exigés par la BCT.

Δ : taux d'aggravation.

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les Banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

	Dossiers classés Avant 2025	Dossiers classés en 2025
Matériel standard	Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

Suite de l'examen des règles de provisionnement, notamment pour les financements Ijara Akarat (Immeubles), il est déterminé de réviser l'approche liée à l'évaluation des biens octroyés par la technique Ijara. Désormais, la décote annuelle sur le coût d'acquisition ne sera plus appliquée pour les financements Ijara Akarat, et la valeur du bien sera déterminée en utilisant la valeur marchande justifiée par une expertise. Cette révision prend en considération les éléments suivants :

- Les biens immobiliers démontrent une valorisation croissante, contrairement aux biens mobiliers qui subissent une dépréciation au fil du temps.

- Les biens sont la propriété de la banque.

Par conséquent, la décision est prise de ne plus effectuer de décote pour les financements Ijara Akarat (immeubles) lors de l'évaluation des garanties déductibles en vue du calcul des provisions pour les nouveaux clients classés.

Cette modification s'applique aux dossiers classés à partir de 2022. Toutefois, il est important de noter que la décote reste applicable pour les dossiers classés avant 2022 avec une décote de 10% , afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées aux stocks des clients classés.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des

plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers consolidés. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments

de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

4-13. Impôt sur les bénéfices

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

4-13-1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

4-13-2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant

l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

4-16. Application de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024

Les dispositions de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024 stipule que les banques devront réduire les taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans, cette réduction s'applique si la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la demande de réduction dépasse 8 % de l'encours du capital restant dû.

Les dispositions dudit article sont appliquées et mises en place à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Note 5. Note sur le Reporting ESG Banque Zitouna Exercice clos le 31 décembre 2025

Préambule

Le présent rapport constitue la première publication de Banque Zitouna relative aux informations financières en matière de durabilité, élaborée en référence à la norme IFRS S1 - Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, marquant une étape fondatrice dans notre démarche de transparence ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

Ce document reflète notre engagement à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre gestion des risques. En tant que premier exercice dans un contexte réglementaire tunisien en pleine évolution, ce rapport adopte une approche progressive, conformément au principe de « Comply or Explain ». Il privilégie des informations qualitatives détaillées pour décrire notre feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

5-1. Gouvernance

La Banque est convaincue qu'une gouvernance robuste et éclairée représente le socle indispensable à une gestion efficace des risques et opportunités liés à la durabilité. Nous avons initié une structuration de notre cadre de gouvernance pour assurer une supervision et un pilotage rigoureux des enjeux ESG, garantissant leur intégration à tous les niveaux de décision et leur contribution à la création de valeur à long terme.

(i) Organes de Gouvernance au niveau du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité ultime de la supervision de la stratégie de durabilité de la banque. Il s'assure de son alignement avec la stratégie globale et veille à ce que les risques et opportunités ESG soient adéquatement identifiés et gérés. Pour l'assister dans ses

missions, le Conseil s'appuie sur des comités spécialisés dont l'activité témoigne d'un engagement soutenu.

(i)-a Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a démontré son implication active en tenant six (6) réunions. Le taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%, atteste de l'engagement fort de ses membres dans la supervision stratégique de la Banque, y compris sur les enjeux de durabilité.

(i)-b Comités Spécialisés du Conseil

Les comités spécialisés jouent un rôle crucial dans l'examen approfondi des sujets relevant de leur compétence, y compris l'intégration progressive des dimensions ESG.

- **Comité d'Audit (CPAI)** : Il supervise l'intégrité des informations financières et non financières publiées, ainsi que l'efficacité des contrôles internes liés éventuellement au prochain processus de reporting ESG.
- **Comité des Risques (CGR)** : Chargé de la supervision de l'exposition globale de la banque aux risques, y compris les éventuels risques climatiques et ESG.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR)** : Il veille à l'intégration de compétences ESG au sein du Conseil et de la Direction, et examinera à terme l'alignement des politiques de rémunération avec les objectifs de performance en matière de durabilité.
- **Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques** : Reflétant la spécificité de nos activités, le comité s'assure de la conformité de nos produits et opérations avec les principes de la finance islamique, qui intègrent intrinsèquement des considérations éthiques et sociales.

(ii) Structures de Pilotage au niveau de la Direction Générale

Pour traduire la vision stratégique en actions concrètes, la banque s'appuie sur des comités de direction et des directions opérationnelles dédiées, garantissant une expertise pointue et une responsabilité claire dans le déploiement de notre feuille de route ESG.

(ii)-a Comités de Direction et de Pilotage

Ces comités assurent le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des décisions stratégiques, en intégrant les considérations de performance, de risque et de conformité.

- **Comité Exécutif** : Sa mission réside dans l'examen et la définition de la stratégie, du développement, de l'organisation et du pilotage global de la Banque.
- **Comité des Directeurs** : Il assure une meilleure gestion de l'activité opérationnelle de la Banque, axée sur la performance et sur les mécanismes de direction et de leadership.
- **Comité Stratégique** : Il est chargé d'assurer le pilotage du plan de transformation stratégique, de suivre les projets, de prendre les décisions relatives aux risques identifiés et d'arbitrer les points de conflits.

- **Comité de Gestion des Risques** : Il assure le relais entre le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Management, en veillant au respect des politiques de gestion des risques (financement, marchés, opérationnels) et d'adéquation des fonds propres.
- **Comité de Coordination du Contrôle Interne** : Sa mission est de superviser le contrôle permanent à l'échelle de toute la banque et de fixer les mécanismes de coordination et de reporting entre les différents intervenants.
- **Comité de Compliance** : Il pilote et supervise le système de contrôle de la conformité de la Banque, s'assurant du respect des lois, réglementations, politiques internes et normes d'éthique professionnelle.
- **Comité de Recouvrement** : Sa mission s'articule autour du suivi et de la gestion du recouvrement des impayés de financement et des comptes.

(ii)-b Directions Opérationnelles dédiées à la Durabilité

- **Direction Expérience client et Durabilité** : Le département Durabilité a pour mission de définir et piloter la stratégie ESG. Il supervise la mise en œuvre des initiatives RSE et en évalue la pertinence par rapport aux objectifs fixés, tout en promouvant la finance durable auprès des clients et partenaires externes. Il conduit également les démarches visant à obtenir ou maintenir des certifications et labels ESG/RSE.
- **Département Risque Opérationnels, RCSA et PCA** : Le périmètre de ce département a été formellement élargi pour inclure la responsabilité de l'ensemble du dispositif futur de gestion des risques ESG. Il sera chargé de développer les méthodologies d'identification, d'évaluation et de suivi des risques climatiques, environnementaux et sociaux.
- **Direction des Investissements à Impacts** : Cette direction est spécifiquement chargée de développer et de promouvoir notre offre de finance durable. Elle coordonne, avec les entités concernées, la conception de produits financiers verts et responsables, et assure l'alignement de notre politique de financement avec les objectifs de durabilité.

(ii)-c Gouvernance Groupe et Synergies

Dans le cadre de notre stratégie « More Business », nous structurons une gouvernance Groupe robuste pour assurer une intégration cohérente des activités de nos filiales. L'objectif est de décloisonner les métiers, de développer des synergies croisées et de maximiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les aspects ESG. Les mécanismes de supervision, de contrôle et de pilotage des filiales sont renforcés pour assurer une vision consolidée et une meilleure maîtrise des risques.

5-2. Stratégie

Notre stratégie de durabilité constitue le quatrième pilier de notre plan stratégique global 2025/2030. Elle vise à inscrire durablement la banque dans une trajectoire de performance responsable, alignée sur les exigences réglementaires, les attentes sociétales et les meilleures pratiques internationales. Cette stratégie n'est pas un complément, mais une composante intégrale

de notre modèle d'affaires, conçue pour renforcer notre résilience et créer de nouvelles sources de croissance.

(i) Articulation avec la Stratégie Globale et le Modèle d'Affaires

L'intégration de l'ESG est un levier de transformation pour l'ensemble de nos activités. Notre démarche repose sur une analyse de double matérialité visant à identifier et prioriser les enjeux les plus pertinents :

- **Matérialité d'impact** : L'impact de nos activités sur l'environnement et la société.
- **Matérialité financière** : L'impact des enjeux ESG sur la performance financière, les perspectives et la pérennité de la banque.

Cette analyse, qui sera menée via un diagnostic ESG approfondi et une consultation de nos parties prenantes, constituera le fondement de notre feuille de route ESG. Elle nous permettra de concentrer nos efforts là où nous pouvons avoir le plus d'impact positif et là où les risques et opportunités financiers sont les plus significatifs.

(ii) Opportunités liées à la Durabilité

Notre stratégie est conçue pour répondre aux principaux risques et saisir les opportunités découlant de la transition vers une économie plus durable.

L'ESG devient un levier business à part entière. Notre ambition est de nous positionner comme un acteur de référence de la finance durable en Tunisie. Cela se traduit par notre ambition de :

- **Développement de produits verts et durables** : Nous sommes actuellement en train de mettre à niveau notre offre pour lancer progressivement une gamme de produits financiers compétitifs (financements verts, obligations durables, etc.) destinée aux particuliers, professionnels et entreprises, afin de soutenir activement le financement de la transition énergétique et écologique.
- **Financement d'investissements à impacts** : Nous sommes en train d'adapter et de mettre en œuvre notre politique de financement pour soutenir activement les projets dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, créant ainsi de nouvelles sources de revenus tout en contribuant aux objectifs nationaux de durabilité.

(iii) Stratégie de Transition et Capital Humain

La réussite de notre transformation repose sur l'engagement de nos collaborateurs. Le sixième pilier de notre stratégie est consacré au capital humain, reconnaissant que l'ensemble de nos équipes constitue les principaux acteurs du changement.

- **Montée en compétences** : Nous prévoyons de renforcer notre dispositif de formation pour adapter les compétences de nos équipes aux nouveaux métiers de la finance durable et aux enjeux ESG.
- **Gestion des talents et performance** : Nous optimisons notre modèle de gestion de la performance pour qu'il soit plus transparent et équitable. Un dispositif de gestion des Hauts Potentiels est mis en place pour fidéliser les talents clés.

- **Bien-être et expérience collaborateur** : La promotion du bien-être au travail est prévue comme un axe structurant pour favoriser l'engagement et l'alignement du capital humain avec notre vision de banque responsable.

Ces orientations stratégiques sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos perspectives financières, notamment via la croissance des revenus issus de la finance durable, et sur nos hypothèses comptables, en particulier concernant l'évaluation des risques de crédit sur les secteurs en transition.

5-3. Gestion des Risques et Opportunités

La Banque ambitionne de lancer un processus structuré pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques et opportunités liés à la durabilité. Ce processus est en cours de déploiement et vise à être pleinement intégré dans notre cadre global de gestion des risques.

(i) Processus d'Identification et d'Évaluation

L'identification des risques et opportunités ESG matériellement significatifs est la première étape de notre démarche. Elle s'appuie sur :

- **Le diagnostic ESG approfondi** : Une analyse complète de nos opérations, produits et services pour évaluer notre exposition aux enjeux ESG.
- **L'analyse de matérialité** : Un processus de hiérarchisation des enjeux en fonction de leur incidence potentielle sur notre situation financière, notre performance et nos perspectives.
- **La veille réglementaire et sectorielle** : Un suivi constant des évolutions normatives et des tendances de marché pour anticiper les risques et opportunités émergents.

Les principaux risques à identifier incluent les risques de transition (liés à l'évolution vers une économie bas-carbone, pouvant affecter la solvabilité d'emprunteurs dans des secteurs à forte intensité carbone) et les risques physiques (liés aux impacts directs du changement climatique sur les actifs financés ou nos propres opérations).

(ii) Processus de Gestion et d'Atténuation des Risques

Pour gérer les risques identifiés, notamment dans notre cœur de métier qu'est le financement, nous mettons en place des politiques et des procédures spécifiques.

(ii)-a .Alignement de la Politique de Financement

Nous procédons à un alignement de notre politique de financement sur les enjeux de durabilité. Ce processus inclut :

- **Définition de l'appétence au risque ESG** : Nous avons entamé les travaux pour définir des critères clairs sur les types de risques acceptés et fixons des limites d'exposition sectorielles et individuelles pour les activités les plus sensibles.

- **Adaptation des règles d'octroi de financement** : Les conditions d'octroi (quotités, garanties) et les processus d'étude et d'approbation sont en cours d'adaptation pour intégrer une analyse des risques ESG des projets et des emprunteurs.

(ii)-b. Mise en place de Référentiels Techniques et de Partenariats

Pour sécuriser nos financements dans le domaine de la transition énergétique, nous établissons un cadre de maîtrise du risque technique :

- **Référentiel interne** : Nous développons des exigences techniques minimales pour les équipements financés (panneaux solaires, onduleurs, etc.) et des critères stricts d'évaluation et de sélection des prestataires techniques (EPC, bureaux d'études) basés sur leurs capacités, leur expérience et leurs certifications.
- **Cadre conventionnel** : Nous établissons des conventions avec des partenaires techniques de premier plan pour sécuriser les phases de construction et d'exploitation des projets financés. Ces partenariats visent à réduire le risque de performance, garantir la conformité réglementaire et, in fine, sécuriser le remboursement de nos financements.

5-4. Indicateurs et Objectifs

(i) Indicateurs et Objectifs Qualitatifs Actuels

Nos objectifs à court et moyen termes sont principalement de nature qualitative et visent à construire les fondations de notre performance en matière de durabilité :

- **Finalisation du diagnostic ESG et de l'analyse de matérialité** : Objectif de finalisation au cours du premier semestre 2027 pour disposer d'une cartographie précise et hiérarchisée des enjeux.
- **Définition d'une feuille de route ESG intégrée** : Sur la base du diagnostic, élaboration d'un plan d'action détaillé avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de mise en œuvre (fin 2026).
- **Lancement d'une gamme de produits verts et durables** : Objectif de mise sur le marché des premiers produits au cours de l'année 2027.
- **Obtention de certifications et labels ESG** : Identification des labels pertinents pour notre marché et lancement du processus de certification d'ici 2027 pour renforcer notre crédibilité et notre positionnement.

(ii) Indicateurs Quantitatifs (2025)

Bien que notre système de reporting soit en cours de structuration, nous sommes en mesure de communiquer les indicateurs suivants pour l'exercice 2025 :

- **Indicateurs de Gouvernance** :
 - Conseil d'Administration : six (6) réunions avec un taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%.
 - Comité d'Audit (CPAI) : Ce comité a tenu six (6) réunions en 2025, avec un taux de présence de ses membres de 100%.

- Comité des Risques (CGR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2025, avec un taux de présence de 100%.
- Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions en 2025, avec un taux de présence de 100%.
- Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques : Ce comité a tenu quatre (4) réunions au cours de l'exercice 2025
- **Indicateur Environnemental (Financements Verts)** : Un montant de 219 millions de dinars a été alloué au financement de projets liés aux énergies renouvelables.
- **Indicateur Social (Formation)** : Nos collaborateurs ont bénéficié en moyenne de 3,3 jours de formation par employé, démontrant notre investissement dans le capital humain.

(iii) **Feuille de Route pour le Développement d'Indicateurs Quantitatifs**

Nous avons établi un calendrier prévisionnel pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs clés :

- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone)** : Lancement de la démarche pour quantifier nos émissions directes (Scope 1 et 2) en 2026, avec pour objectif de publier les premiers résultats dans le rapport de l'exercice 2027.
- **Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)** : Déploiement d'un SGES d'ici fin 2027 pour structurer la collecte de données, le suivi des actions et le reporting sur nos impacts environnementaux et sociaux.
- **Indicateurs de financement durable** : Développement d'indicateurs pour suivre le volume des financements alloués aux projets verts et à impact.
- **Indicateurs sociaux** : Suivi d'indicateurs relatifs à la diversité, et au bien-être au travail, à intégrer dans nos rapports futurs.

Note 6. Périmètre de consolidation :

6-1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 16 entités au 31 décembre 2025 :

- 14 filiales traitées par intégration globale ;
- 2 entreprises associées traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Banques et Etablissements financiers			
Banque Zitouna	IG	100,00%	100,00%
Autres services financiers			
Zitouna Capital	IG	50,44%	50,44%
FCPR Moucharaka I	IG	82,24%	82,24%
FCPR Moucharaka II	IG	80,92%	80,34%
FCPR Moucharaka III	IG	81,67%	81,67%
FCPR Moucharaka IV	IG	82,29%	82,29%
FCPR Moucharaka V	IG	81,94%	81,94%
FCPR Mourafik I	IG	66,18%	66,18%
FCPR Mourafik II	IG	98,75%	98,75%
FCPR Mourafik III	IG	99,00%	99,00%
FCPR Mourafik IV	IG	95,67%	95,67%
FCPR Noumou	IG	77,78%	77,78%
Zitouna Paiement	IG	53,00%	53,00%
Excellia	IG	40,00%	40,00%
Zitouna Tamkeen	IG	79,30%	77,73%
Zitouna Takaful	ME	25,00%	25,00%
Zitouna Academy	ME	20,00%	20,00%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

6-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.
Zitouna Finance	20%	20%	La banque Zitouna n'exerce aucune influence notable sur Zitouna Finance

Les participations au capital de ces entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

Note 7. Notes relatives au bilan consolidé :

7-1. Actif

7-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 273 969 KDT contre 822 753 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -67% soit -548 784 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Caisse	75 388	73 533	1 855	3
Comptes ordinaires BCT	198 522	749 173	-550 651	-74
Chèques Postaux	59	47	12	26
Total	273 969	822 753	-548 784	-67

7-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 1 317 656 KDT contre 144 098 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 814% soit 1 173 558 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En%
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	1 171 452	65 341	1 106 111	1693
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	146 204	78 757	67 447	86
Total		1 317 656	144 098	1 173 558	814

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Moudharaba interbancaire	1 129 232	25 344	1 103 889	4356
Financement Mourabaha	0	0	0	0
Comptes correspondants NOSTRI	41 777	39 767	2 009	5
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	443	230	213	93
Créances rattachées sur financement Mourabaha	0	0	0	0
Créances rattachées sur COMPTES CORRESPONDANTS	0	0	0	0
Total	1 171 452	65 341	1 106 111	1693

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Certificats de leasing	0	0	0	0
Financement Wakala Bil Istethmar	125 471	56 791	68 680	121
Créances sur les autres établissements Financiers	2	2	0	0
Financement Mourabaha	19 243	20 000	-757	-4
Financement Ijara	0	0	0	0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	1 488	1 964	-476	-24
Total	146 204	78 757	67 447	86

7-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 5 869 074 KDT contre 5 814 826 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 54 248 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Portefeuille Mourabaha (*)	(i)	3 710 081	3 980 078	-269 997	-7
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 317	2 097	220	10
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	609 655	454 900	154 755	34
Financement Istesnaa (*)		10 490	3 373	7 117	211
Comptes débiteurs de la clientèle	(iv)	5 046	5 146	-100	-2
Portefeuille Ijara	(v)	715 195	718 828	-3 633	-1
Report d'échéance COVID19		19 672	24 317	-4 645	-19
Autres financements à la clientèle	(vi)	944 126	628 276	315 850	50
Arrangements et Rééchelonnements Mourabaha	(vii)	37 434	53 830	-16 396	-30
Arrangements et Rééchelonnements Ijara	(vii)	103 160	105 265	-2 105	-2
Produits constatés d'avance sur sur report d'échéance	(viii)	0	0	0	0
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	(ix)	132 213	127 677	4 536	4
Total brut		6 289 389	6 103 787	185 602	3
Provisions à base individuelle	(x)	(178 319)	(104 986)	(73 333)	70
Provisions collectives	(x)	(103 092)	(96 998)	(6 094)	6
Provisions additionnelles	(x)	(69 721)	(44 557)	(25 164)	56
Produits réservés	(xi)	(69 183)	(42 420)	(26 763)	63
Total net		5 869 074	5 814 826	54 248	1

(*) Données retraitées à des fins comparatives

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2025, à 944 126 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Encours des créances douteuses (*)	(a)	768 364	493 240	275 124	56
Valeurs impayées des créances saines		175 762	135 036	40 726	30
Total		944 126	628 276	315 850	50

(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances de la classe 2	62 713	41 875	20 838	50
Créances de la classe 3	106 388	119 444	-13 056	-11
Créances de la classe 4	599 263	331 921	267 342	81
Total	768 364	493 240	275 124	56

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Stock au 31/12/2025
Provision pour créances douteuses	104 986	86 472	-13 139	178 319
Provisions additionnelles	44 557	28 061	-2 897	69 721
Provision collective	96 997	6 095	0	103 092
Total Général	246 540	120 628	-16 036	351 132

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

7-1-4. Portefeuille d'investissement

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Titres de participation non consolidés	(i)	268 129	209 878	58 251	28
Titres participatifs acquis		-	2 000	-2 000	-100
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	-	-	-
Total brut		268 129	211 878	56 251	27
Provision pour dépréciations de titres		(14 509)	(9 479)	(5 030)	53
Total net		253 620	202 400	51 221	25

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2025
ZITOUNA FINANCE	1 000,00	-	-	1 000,00
Zitouna Tamkeen	5 000,00	-	-	5 000,00
Fcp Al Kaouthar	10,00	-	-	10,00
Zitouna LLD	150,00	-	-	150,00
APTBEF	1,00	-	-	1,00
TDF III	1 000,00	-	-	1 000,00
SIBTEL	53,00	94,00	-	147,00
CARTHAGO SANITAIRE	2 500,00	-	2 500,00	-
STE PROINJECT	1 500,00	-	1 500,00	-
STE UNIPACK	1 500,00	-	1 500,00	-
CLSB	5 000,00	-	5 000,00	-
BIWARE	2 000,00	-	-	2 000,00
IMPACT	9 983,51	-	-	9 983,51
MAGHREB PAPIER DECOUPE	3 660,00	-	-	3 660,00
MAGHREB STONE PAPER	2 550,00	-	-	2 550,00
METHANIA INDUSTRIES	5 000,03	-	-	5 000,03
NAEHCO	1 200,00	-	-	1 200,00
NOUR AGRICULTURE	1 000,00	-	-	1 000,00
PRIMED	4 000,00	-	-	4 000,00
SOLUTION COMPOSITES	2 010,26	-	-	2 010,26
STEP	4 700,00	-	-	4 700,00
PARTICIPATION APEX ZDR	2 860,00	-	-	2 860,00
PARTICIPATION BERG LIFE	7 000,00	-	-	7 000,00
SAIPH	10 000,13	-	-	10 000,13
PARTICIPATION STE ACTIFS PRECIEUX	2 400,00	-	-	2 400,00
PELLET & PALLET INDUSTRY P&PI	2 000,00	-	-	2 000,00
POLYMED	2 000,00	-	-	2 000,00
PRINTEC	5 000,00	-	-	5 000,00
SOCIETE DTS SA	2 500,00	-	-	2 500,00
SOCIETE SAVOL SA	4 600,00	-	-	4 600,00
STE EL OUCHMA ETIQUETTES	3 500,00	-	-	3 500,00
STE ORIENT TEA KYUFI	2 000,00	-	-	2 000,00
TUNISIA EXPRESS SA	2 500,00	-	-	2 500,00
autres participation	51,00	-	-	51,00
AUTO SERVICES TUNISIE AST	990,00	-	-	990,00
FONDINOR	12 000,00	-	-	12 000,00
MAS METAL	7 000,00	-	-	7 000,00
MEDITERRANEAN FEED COMPANY	9 950,00	-	-	9 950,00
TUNIFERT	1 860,01	-	-	1 860,01
VILAVI	7 200,00	-	-	7 200,00
ABCO	7 000,00	-	-	7 000,00
ATTAOUFIK DATTES	7 200,28	-	-	7 200,28
BOUZID FOOD COMPANY	2 900,00	-	-	2 900,00
CENTRALE LAITIERE	7 500,00	-	-	7 500,00
CLINIQUE EL YSRI	3 500,00	-	-	3 500,00
GOLDEN FATMA FOOD	3 550,02	-	-	3 550,02
LA GRIFFE INTERNATION	2 300,01	700,00	-	3 000,01
LUMIERE LOGISTIQUE	10 000,00	-	-	10 000,00
NATILAIT	7 500,00	-	-	7 500,00

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2025
OMEGA MAGHREB	3 500,00	-	-	3 500,00
SIPA	2 150,00	-	-	2 150,00
STE D'INJECTION DU PL	3 550,00	-	-	3 550,00
TUNICAST	10 000,00	-	-	10 000,00
ALUFOND	-	7 500,00	-	7 500,00
STE MEDDEB DES PROD ALIMENTAIRES	-	10 700,00	-	10 700,00
SEPAC INTERNATIONAL	-	4 200,00	-	4 200,00
LA ROSE DES SABLE	-	7 600,35	-	7 600,35
ECOLE CANADIENNE DE TUNIS	-	3 100,00	-	3 100,00
SOCIETE DES EAUX DE BARGOU	-	10 255,00	-	10 255,00
LABORATOIRES TERIAK	-	20 000,00	-	20 000,00
M.M.J POWER	-	4 600,00	-	4 600,00
Total	209 878	68 749	10 500	268 129

7-1-5. Titres mis en équivalence

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 19 118 KDT contre 17 170 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 11% soit 1 948 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Titres mise en équivalence	19 118	17 170	1 948	11
Total net	19 118	17 170	1 948	11

7-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 127 176 KDT contre 125 363 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 1 813 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	33 310	30 475	2 835	9
Droit d'usage	4 722	4 671	51	1
Fonds de commerce	938	938	0	0
Logiciels en cours	7 118	6 736	382	6
Sous-total (I)	46 088	42 820	3 268	8
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 816	17 825	(3 009)	-17
Constructions	53 102	53 189	(87)	0
Agencements et aménagements	78 053	73 230	4 823	7

Matériels de transport		9 574	7 494	2 080	28
Matériels et équipements de bureau		12 176	11 745	431	4
Serveurs		19 229	14 898	4 331	29
Matériels informatiques		39 296	36 274	3 022	8
Autres matériels		2 257	2 223	34	2
Constructions en cours		338	977	(639)	-65
Agencements et aménagements en cours		7 477	3 188	4 289	135
Sous-total (II)	(ii)	236 318	221 043	15 275	7
Total brut (I) + (II)		282 406	263 863	18 543	7
Amortissements des immobilisations incorporelles		(26 169)	(24 038)	(2 131)	9
Amortissements des immobilisations corporelles		(128 647)	(114 048)	(14 599)	13
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		(65)	(65)	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		(349)	(349)	-	0
Total net		127 176	125 363	1 813	1

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2025, comme suit :

	Logiciels	Droit d'usage	Fond de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	30 475	4 671	938	6 736	42 820
+ Acquisitions	2 097	51		1 120	3 268
± Transferts	738	0		(738)	0
± Reclassements					0
- Sorties					0
A la clôture de l'exercice (1)	33 310	4 722	938	7 118	46 088
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	22 174	1 677	187	0	24 038
+ Dotation de l'exercice	2 952	183	47	0	3 182
- Régularisations sur Sorties	(981)	(70)	0	0	(1 051)
A la clôture de l'exercice (2)	24 145	1 790	234	0	26 169
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	0	0	0	64	64
+ Dotation de l'exercice	0	0	0	0	0
- Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0
A la clôture de l'exercice (3)	0	0	0	64	64
VNC au 31/12/2025[(1)-(2)-(3)]	9 165	2 932	704	7 054	19 855
VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]	8 301	2 994	751	6 672	18 718

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	17 825	53 189	73 230	7 494	11 745	14 898	36 274	2 223	977	3 188	221 043
+ Acquisitions			2 945	2 938	706	4 331	5 114	37		6 570	22 641
± Transferts		0	2							(2)	0
± Reclassements		639	2 279						(639)	(2 279)	0
- Sorties	(3 009)	(726)	(403)	(858)	(275)		(2 092)	(3)			(7 366)
A la clôture de l'exercice (1)	14 816	53 102	78 053	9 574	12 176	19 229	39 296	2 257	338	7 477	236 318
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)		26 528	42 121	4 002	7 114	8 215	25 164	904	0	0	114 048
+ Dotation de l'exercice	0	2 657	6 317	1 246	906	2 124	5 443	117			18 810
- Régularisations sur Sorties	0	(349)	(402)	(809)	(228)	0	(2 420)	(3)			(4 211)
A la clôture de l'exercice (2)	-	28 836	48 036	4 439	7 792	10 339	28 187	1 018			128 647
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	0	0	0	0	0	0	0	0	337	12	349
+ Dotation de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A la clôture de l'exercice (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	337	12	349
VNC au 31/12/2025[(1)-(2)-(3)]	14 816	24 266	30 017	5 135	4 384	8 890	11 109	1 239	1	7 465	107 322
VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]	17 825	26 661	31 109	3 492	4 631	6 683	11 110	1 319	640	3 176	106 646

7-1-7. Ecart d'acquisition net

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 4 701 KDT contre 4 990 au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -6% soit -289 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Ecart d'acquisition	4 701	4 990	-289	-6
Total	4 701	4 990	-289	-6

7-1-8. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 302 264 KDT contre 341 344 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -11% soit -39 080 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Débiteurs divers	(i)	53 192	41 489	11 703	28
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	92 353	107 959	-15 606	-14
Comptes de régularisation	(iii)	102 407	165 643	-63 236	-38
Non valeurs	(iv)	238	430	-192	-45
Siège, succursale et agences		428	970	-542	-56
Biens récupérés destinés à la vente		32 067	8 044	24 023	299
Actif d'impôt différé		25 733	17 897	7 836	44
Total brut		306 418	342 432	-36 014	-11
Provision pour dépréciations des autres actifs		(4 154)	(1 088)	(3 066)	282
Total net		302 264	341 344	-39 080	-11

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et cautionnements versés	159	144	15	10
Avances sur commandes	639	1 758	-1 119	-64
Retenue à la source	302	220	82	37
TVA déductible	2 206	2 183	23	1
Autres Impôts et taxes à récupérer	0	0	0	0
Avance sur impôt IS	19 418	17 300	2 119	12
Autres débiteurs divers	30 468	19 884	10 584	53
Total	53 192	41 489	11 704	28

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Biens Mourabaha	43 124	62 358	-19 234	-31
Biens Ijara	49 053	45 513	3 540	8
Biens Khadamet	176	88	88	100
Total	92 353	107 959	-15 606	-14

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Débits à régulariser et divers	32 916	116 713	-83 797	-72
Fournisseurs Mourabaha	62 098	40 264	21 834	54
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 393	8 667	-1 274	-15
Total	102 407	165 644	-63 237	-38

(iv) Les non-valeurs, constituées des frais préliminaires et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Charges à répartir sur plusieurs exercices	85	84	1	1
Frais préliminaires	153	346	-193	-56
Frais d'émission des Titres participatifs	0	0	0	0
Total	238	430	-192	-45

7-2. Passif

7-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 8 022 KDT contre 4 381 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 83% soit 3 641 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires (i)	3	1 318	-1 315	-100
Dépôts des établissements Financiers (ii)	8 019	3 063	4 956	162
Total	8 022	4 381	3 641	83

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes de correspondants NOSTRI	3	1 318	-1 315	-100
Total	3	1 318	-1 315	-100

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts des établissements Financiers	7 385	2 555	4 830	189
Comptes Istethmar	800	500	300	60
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	-166	8	-174	-2175
Total	8 019	3 063	4 956	162

7-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 7 009 373 KDT contre 6 378 940 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 10% soit 630 433 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes à vue	(i)	1 737 311	1 535 225	202 086	13
Comptes d'épargne	(ii)	3 820 816	3 478 365	342 451	10
Autres produits financiers	(iii)	696 818	659 310	37 508	6
Comptes dépôts participatifs	(iv)	436 972	414 722	22 250	5
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	307 669	278 685	28 984	10
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		9 787	12 633	-2 846	-23
Total		7 009 373	6 378 940	630 433	10

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes chèques entreprises		682 870	622 289	60 581	10
Comptes chèques particuliers		797 819	668 416	129 403	19
Comptes réglementés en devises		253 310	239 453	13 857	6
Comptes réglementés en dinars		3 312	5 067	-1 755	-35
Total		1 737 311	1 535 225	202 086	13

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Compagnies d'assurances		1 679	830	849	102
Entreprises publiques		4 927	3 672	1 255	34
Autres clientèles commerciales		676 291	617 012	59 279	10
Non-résidents		256 585	244 494	12 091	5
Clients particuliers		797 829	669 217	128 612	19
Total		1 737 311	1 535 225	202 086	13

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Hissab Tawfir	3 662 621	3 337 669	324 952	10
Comptes épargne Auto	30 642	27 091	3 551	13
Comptes épargne Immobilier	97 743	83 855	13 888	17
Comptes épargne hajj	29 810	29 750	60	0
Total	3 820 816	3 478 365	342 451	10

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Contrats Wakala Bel Istithmar	581 606	558 155	23 451	4
Contrats Istithmar	115 212	101 155	14 057	14
Total	696 818	659 310	37 508	6

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes participatifs entreprises	283 204	263 260	19 944	8
Comptes en dinars convertibles	16 924	20 983	-4 059	-19
Comptes en devise	136 844	130 479	6 365	5
Total	436 972	414 722	22 250	5

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes indisponibles	52 149	51 491	658	1
Autres comptes	49 877	95 308	-45 431	-48
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	7 551	-	7 551	100
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	0	0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) (*)	13 282	18 571	-5 289	-28
Autres provisions constituées par la clientèle	184 710	113 215	71 495	63
Total	307 669	278 685	28 984	10

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non-aboutissement.

7-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 22 471 KDT contre 12 613 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 78% soit 9 858 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Emprunts et ressources spéciales	21 178	11 973	9 205	77
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	1 293	640	653	102
Total	22 471	12 613	9 858	78

7-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 320 636 KDT contre 329 085 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -3% soit -8 449 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes de régularisation	(i)	131 526	143 131	-11 605	-8
Créditeurs divers	(ii)	168 007	144 324	23 683	16
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	4 094	29 471	-25 377	-86
Siège, succursale et agences		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	(iv)	13 347	10 084	3 263	32
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		3 662	2 075	1 587	76
Total		320 636	329 085	-8 449	-3

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Charges à payer	25 756	24 902	854	3
Charges à payer sur titres participatifs	-428	213	-641	-301
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 140	1 491	649	44
Crédits à régulariser et divers	36 713	48 886	-12 173	-25
Compensation à régler	67 246	67 634	-388	-1
Compte d'ajustement devise	99	5	94	1880
Total	131 526	143 131	-11 605	-8

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Fournisseurs Murabaha	0	0	0	0
Fournisseurs Ijara	54 420	47 303	7 117	15
Fournisseurs Khadamet	183	92	91	99
Autres Fournisseurs	17 731	22 743	-5 012	-22
Organismes de prévoyance sociale	11 821	9 990	1 831	18
Etat impôts et taxes	57 050	51 175	5 875	11
Autres Créditeurs divers	26 802	13 021	13 781	106
Total	168 007	144 324	23 683	16

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes exigibles après encaissement	450 434	456 777	-6 343	-1
Portefeuille encaissement	-446 340	-427 306	-19 034	4
Total	4 094	29 471	-25 377	-86

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provision pour affaires litigieuses	5 206	3 845	1 361	35
Provision pour passifs et charges	8 141	6 239	1 902	30
Total	13 347	10 084	3 263	32

7-3. Capitaux propres

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suit

Entité intégrée globalement	Cap. Propres avant rlt à base individuelle	Elimination des titres	Part dans les sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différé	Ecart d'acquisition	PV sortie capital	Incidence de la variation des % d'intérêts	Annulation provision ZT	Correction CP	Part revenant aux minoritaires	Cap. Propres avant rlt à base consolidée
Banque Zitouna	682 806	0,000	9 529,619	3 389,483	5 338,125	0,000	1 788,435	49,412	6 140,425	0,000	0,000	709 041
Zitouna Capital	4 208	-499,400	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-2 085,156	1 623
Zitouna Moucharaka	38 181	-32 470,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 811,955	-5 747,335	-5 848
Zitouna Moucharaka II	63 320	-48 550,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-3 690,000	-11 377,171	-297
Zitouna Moucharaka III	30 000	-24 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 500,000	0
Zitouna Moucharaka IV	35 000	-28 800,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-6 200,000	0
Zitouna Moucharaka V	36 000	-29 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-6 500,000	0
Zitouna Mourafik	32 408	-22 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-2 655,305	-10 063,533	-2 811
Zitouna Mourafik II	39 855	-39 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-498,186	-143
Zitouna Mourafik III	50 120	-49 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-501,203	119
Zitouna Mourafik IV	34 475	-33 150,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-1 492,426	-167
FCPR Noumou	13 500	-10 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-3 000,000	0
Excellia	3 231	-3 400,020	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-1 938,864	-2 108
Zitouna Paiement	10 839	-12 720,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 094,477	-6 975
Zitouna Tamkeen	23 426	-31 719,986	0,000	0,000	11 323,192	4 990,318	0,000	0,000	0,000	-4 000,000	-7 331,471	-3 312
Solde au 31/12/2025	1 097 369	-367 309,41	9 529,62	3 389,48	16 661,32	4 990,32	1 788,44	49,41	6 140,43	-16 157,26	-67 329,82	689 122

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

Entité intégrée globalement	Résultat à base individuelle	Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	PV sortie capital	Incidence de la variation des % d'intérêts	Dot. Amrt Ecart d'acquisition	Annulation prov sur TP	Correction CP	Résultat à base consolidée (1)	% d'intérêt (2)	Résultat part du groupe
Banque Zitouna	54 563,5	9 946,3	-9 946,3	1 848,7	-3 389,5	7 112,1	-1 788,4	-49,4	0,0	7 278,2	0,0	65 575,2	100,00%	65 575
Zitouna Capital	4 007,0	-7 213,4	7 213,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,5	4 003,5	50,44%	2 019
Zitouna Moucharaka	-4 390,9	390,2	-390,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 154,5	-3 236,4	82,24%	-2 662
Zitouna Moucharaka II	-294,8	1 046,4	-1 046,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 135,0	-1 429,8	80,34%	-1 149
Zitouna Moucharaka III	314,7	-726,6	726,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	311,0	81,67%	254
Zitouna Moucharaka IV	732,8	-1 294,8	1 294,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	732,8	82,29%	603
Zitouna Moucharaka V	1 153,5	-1 727,6	1 727,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 153,5	81,94%	945
Zitouna Mourafik	1 396,7	702,4	-702,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 284,7	-1 888,0	66,18%	-1 249
Zitouna Mourafik II	3 192,3	7,1	-7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 566,5	-374,2	98,75%	-370
Zitouna Mourafik III	-232,7	-204,0	204,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,8	-239,5	99,00%	-237
Zitouna Mourafik IV	-273,8	-2,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-273,8	95,67%	-262
FCPR Noumou	-79,9	13,0	-13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-79,9	77,78%	-62
Excellia	-1 225,2	-6 100,4	6 100,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-160,6	-1 385,8	40,00%	-554
Zitouna Paiement	-3 689,0	859,0	-859,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 689,0	53,00%	-1 955
Zitouna Tamkeen	-9 193,2	4 304,9	-4 304,9	0,0	0,0	926,9	0,0	0,0	-289,3	0,0	0,0	-8 555,6	77,73%	-6 650
Solde au 31/12/2025	45 981,0	0	0	1 848,7	-3 389,5	8 039,0	-1 788,4	-49,4	-289,3	7 278,2	-7 006,3	50 624,0		54 246

Note 8. Notes relatives aux engagements hors bilan :

8-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 215 269 KDT contre 184 212 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 17% soit 31 058 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	8 207	5 127	3 081	60
Cautions pour marchés	149 672	135 434	14 238	11
Cautions diverses	57 390	43 651	13 739	31
Total	215 269	184 212	31 058	17

8-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 96 069 KDT contre 66 221 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 45% soit 29 848 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	85 902	52 142	33 760	65
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	10 167	14 079	-3 912	-28
Total	96 069	66 221	29 848	45

8-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2025 à 749 162 KDT contre 884 063 KDT au 31/12/2024.

8-4. Engagements sur titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025, à 0 KDT contre 14 800 KDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Titres à recevoir	-	14 800	-14 800	-100
Total	-	14 800	-14 800	-100

8-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2025 à 4 698 603 KDT et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0
Garanties reçues de l'ETAT	250 440	175 256	75 184	43
Garanties reçues de la clientèle	4 448 163	4 408 892	39 271	1
Total	4 698 603	4 584 148	114 455	2

8-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2025 et au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	11 920	32 089	-20 169	-63
Vente au comptant	-10 213	-29 281	19 068	-65
Total	1 707	2 808	-1 101	-39

Note 9. Notes relatives à l'état de résultat :

9-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 615 038 KDT contre 582 587 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 6% soit 32 451 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	70 091	47 291	22 800	48
Produits sur opérations de financement	(ii)	537 956	528 406	9 550	2
Revenus assimilés	(iii)	6 991	6 890	101	1
Total		615 038	582 587	32 451	6

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		60 713	42 133	18 580	44
Produits sur certificats de leasing		0	2	-2	-100
Produits sur financement Mourabha		2 123	1 100	1 023	93
Produits sur financement Wakala		7 255	4 056	3 199	79
Total		70 091	47 291	22 800	48

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha (*)		381 784	403 735	-21 951	-5
Produits sur financement Ijara		103 864	94 706	9 158	10
Produits sur opérations de vente Khadamet		233	222	11	5
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		51 130	29 598	21 532	73
Produits sur financement Istesnaa (*)		945	145	800	552
Total		537 956	528 406	9 550	2

(*) Données retraitées à des fins comparatives

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

9-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 87 969 KDT contre 85 304 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 3% soit 2 665 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 214	29 080	2 134	7
Commissions Banque assurances	3 263	3 085	178	6
Commissions de tenue de comptes	11 709	10 390	1 319	13
Commissions sur activités de commerce international	5 607	5 274	333	6
Commissions sur activités monétiques	13 028	11 164	1 864	17
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 541	2 312	229	10
Commissions sur les financements	20 607	23 999	-3 392	14
Total	87 969	85 304	2 665	3

9-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 30 078 KDT contre 20 299 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 48% soit 9 779 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	52 308	29 344	22 964	78
Pertes de change	-22 230	-9 045	-13 185	146
Total	30 078	20 299	9 779	48

9-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 887 KDT contre 654 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 36% soit 233 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	98	170	-72	-42
Dividendes reçus sur titres de participations	789	484	305	63
Total	887	654	233	36

9-5. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 244 241 KDT contre 261 300 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -7% soit -17 059 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	2 195	1 825	370	20
Charges sur opérations avec la BCT	0	0	0	0
Charges sur les dépôts de la clientèle (i)	241 833	258 610	-16 777	-6
Charges sur titres participatifs	213	865	-652	-75
Résorptions des frais d'émission des T.P	0	0	0	0
Total	244 241	261 300	-17 059	-7

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts participatifs	(1)	15 299	14 691	608	4
Comptes Tawfir	(2)	163 478	183 341	-19 863	-11
Comptes Istithmar	(3)	5 874	6 112	-238	-4
Comptes Istithmar Mouajah		57 182	54 466	2 716	5
Total		241 833	258 610	-16 777	-6

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque mère, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit
COMPTES PARTICIPATIFS ENTREPRISES	2,00%
COMPTE ETRANGER EN TNC	5,58%
COMPTES TAWFIR	4,24%
COMPTES EPARGNE AUTO	2,40%
COMPTES EPARGNE IMMOBILIER	2,40%
COMPTES TAWFIR HAJJ	2,40%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
Comptes d'invest : 03 mois < Maturité < 06 mois	5,24%
Comptes d'invest : 06 mois < Maturité < 12 mois	5,60%
Comptes d'invest : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,07%
Comptes d'invest : Maturité ≥ 24 mois	6,52%

9-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 114 555 KDT contre 74 345 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 54% soit 40 210 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	86 472	46 248	40 224	87
Dotations aux provisions sur engagements hors Bilan	1 587	42	1 545	3679
Dotations aux provisions additionnelles	28 060	21 259	6 801	32
Dotations aux provisions collectives	6 095	14 288	-8 193	-57
Total dotations aux provisions sur créances	122 214	81 837	40 377	49
Reprises de provisions sur créances douteuses	-13 139	-12 565	-574	5
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	0	-401	401	-100
Reprises de provisions additionnelles	-2 897	-3 243	346	-11
Total reprises de provisions sur créances	-16 036	-16 209	173	-1
Abandon de créances	1 774	1 720	54	3
Abandon de créances radiées	267	7 528	-7 261	-96
Provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	3 066	27	3 039	11256
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 480	2 705	2 775	103
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0	-126	126	-100
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 210	-3 137	927	-30
Total net	114 555	74 345	40 210	54

9-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Dotation aux provisions sur portefeuille d'investissement	4 186	5 688	-1 502	-26
Plus-value sur cession TP	-3 774	-2 500	-1 274	51
Reprises de provisions sur titre d'investissement	845	0	845	100
Dilution de la part d'intérêt	49	-219	268	-122
Total	1 306	2 969	-1 663	-56

9-8. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 178 822 KDT contre 155 605 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 15% soit 23 217 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	141 301	125 561	15 740	13
Charges sociales	30 994	26 311	4 683	18
Dotations aux provisions pour congés payés	3 042	1 067	1 975	185
Indemnité de départ à la retraite	1 643	1 335	308	23
Prime assurance takaful mourafik	1 842	1 331	511	38
Total	178 822	155 605	23 217	15

9-9. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 91 229 KDT contre 84 475 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 8% soit 6 754 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	41 551	33 812	7 739	23
Impôts et taxes	8 468	7 096	1 372	19
Missions, voyages et déplacement	1 012	891	121	14
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 329	8 818	511	6
Travaux, fournitures et services extérieurs	16 265	21 915	-5 650	-26
Frais Marketing et événementiel	6 005	4 488	1 517	34
Autres charges d'exploitation	2 402	1 798	604	34
Fonds de garanties	6 197	5 657	540	10
Total	91 229	84 475	6 754	8

9-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 282	21 370	912	4
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	-
- Reprises de provisions sur immobilisations	-	-	-	-
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	194	958	-764	-80
Total	22 476	22 328	148	0

9-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2025 et en 2024, comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Autres éléments du solde en gains et pertes	849	377	472	125
Total	849	377	472	125

9-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
+ Charge d'impôt courante	40 665	27 572	13 093	47
+ Charge d'impôt différé	2 357	978	1 379	141
- Produit d'impôt différé	-10 396	-3 885	-6 511	168
Total	32 626	24 665	7 961	32

9-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Résultat net attribuable aux actionnaires	54 246	71 742	-17 496	-24
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000	-	0%
Résultat de base par action (en DT)	0,2047	0,2707	-0,0660	-24

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 10. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

10-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2025 un solde de 315 747 KDT contre 861 202 KDT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	75 388	73 533
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	198 522	749 173
Chèques Postaux	59	47
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	22 556	2 952
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	19 222	35 497
Total	315 747	861 202

**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe « Banque Zitouna » (Le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan consolidé de **8.167.578 mDT** et un résultat net, part du groupe bénéficiaire de **54 246 mDT**.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère en date du 17 mars 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :

3- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la Banque mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas

échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter les rapports des commissaires aux comptes des filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tunis, le 06 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU